



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL.

Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs.



TRÈS FORTE MAJORITÉ DE SALARIÉS EN CDI

Le taux de salariés en CDI est particulièrement élevé dans les entreprises libérales (85 % en moyenne) en comparaison de l'ensemble de l'économie (58 %).

- ① Le secteur cadre de vie-technique enregistre une proportion de CDI plus faible en raison d'un recours plus important aux CDD.
- ② Le secteur juridique affiche un taux plus important de « autres » lié à la présence plus forte de stagiaires.
- ③ Le secteur de la santé recrute un taux d'apprentis plus élevé essentiellement du fait de la branche de la pharmacie d'officine qui forme les préparateurs en pharmacie exclusivement en apprentissage et contrat de professionnalisation.

Ces taux évoluent très lentement pour l'ensemble des trois secteurs entre 2008 et 2012.

Répartition des salariés par type de contrat en 2012

Contrat					Ensemble de l'économie
CDI	83 %	84 %	85 %	85 %	58 %
CDD	14 %	9 %	11 %	11 %	12 %
Apprentissage	2 %	—	3 %	2 %	2 %
Autres contrats	1 %	7 %	—	2 %	24 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Sources : DADS

Évolution du taux de CDI – 2008-2012

Année				
2008	82 %	85 %	84 %	84 %
2009	84 %	86 %	85 %	85 %
2010	82 %	85 %	85 %	85 %
2011	83 %	84 %	85 %	85 %
2012	84 %	84 %	85 %	85 %

Répartition des salariés par secteur, tranche d'âge et type de contrat

Tranche d'âge/type de contrat				
< 35 ans	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	71 %	65 %	71 %	71 %
CDD	23 %	19 %	20 %	20 %
Apprentissage	4 %	1 %	8 %	6 %
Autres contrats	2 %	15 %	1 %	3 %



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé



ACCÈS AU CDI DIFFÉRENT SELON LA CATÉGORIE SOCIALE ET LE SECTEUR

Dans le secteur cadre de vie-technique, le taux de CDI est inférieur de huit points par rapport à la moyenne, pour les « ouvriers ».

Dans le secteur juridique, les « professions intermédiaires » sont plus souvent recrutées avec un contrat « autre », il s'agit le plus souvent de stagiaires rémunérés.

Dans le secteur santé, le CDD est plus souvent mobilisé pour les « cadres ».

Tranche d'âge/type de contrat				Ompl
35-50 ans	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	93 %	96 %	94 %	94 %
CDD	6 %	4 %	6 %	5 %
Apprentissage	—	—	—	0%
Autres contrats	—	1 %	0 %	0%
50 ans et	100 %	100 %	100 %	100 %
CDI	95 %	95 %	94 %	94 %
CDD	4 %	4 %	6 %	5 %
Apprentissage	—	—	—	0%
Autres contrats	1 %	1 %	1 %	0 %

Répartition des salariés par catégorie sociale et type de contrat



Contrat	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
CDI	85 %	83 %	84 %	75 %	83 %
CDD	13 %	15 %	12 %	17 %	14 %
Apprentissage	—	2 %	3 %	6 %	2 %
Autres contrats	1 %	1 %	1 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Contrat	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
CDI	89 %	71 %	84 %	81 %	84 %
CDD	5 %	13 %	10 %	14 %	9 %
Apprentissage	—	1 %	—	1 %	—
Autres contrats	5 %	15 %	5 %	4 %	7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %



Contrat	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	
CDI	84 %	89 %	85 %	85 %	85 %
CDD	15 %	9 %	12 %	11 %	11 %
Apprentissage	—	4 %	3 %	3 %	3 %
Autres contrats	1 %	—	—	—	—
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %